



Rapport de couverture médiatique

« Protection des enfants en Afrique de l’Ouest -
Le Gouvernement italien et le Bureau régional du
Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de
l’Hommes (HCDH) signent la convention pour la
mise en œuvre de la Phase 2 du Projet d’Appui à la
Protection des Enfants victimes de Violation de
leurs droits (PAPEV) »

Point de presse et communiqué de l’AICS – 14 juillet 2023, Dakar

Résumé :

- **Nombre de retombées : 28**

- **Portée théorique : + 1 M de personnes.**

- **Types de médias :**
 - Presse : 5
 - Web : 14
 - TV : 3
 - Radio : 6

- **Ton :**
 - Positif : 7
 - Neutre : 21
 - Négatif : 0

Couverture totale

1. **Equonet.net** (Sénégal). 11 juillet 2023. 10 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal : le Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits \(PAPEV\) renouvelé pour 3 ans](#)
2. **APA News.com** (agence de presse panafricaine). Vidéo. 14 juillet 2023. 60 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal : Protection des enfants en Afrique de l'Ouest.](#)
3. **APA News – Chaîne YouTube** (agence de presse panafricaine). 14 juillet 2023. 28,6 K abonnés. **Neutre**. [Sénégal : Protection des enfants en Afrique de l'Ouest.](#)
4. **Pulse.sn** (Sénégal). 14 juillet 2023. 500 K visites/mois. **Neutre**. [Afrique de l'Ouest : 600 000 enfants victimes de la traite transfrontalière](#)
5. **News.dayfr.com** (panafricain). 14 juillet 2023. 45 K visites/mois. **Neutre**. [La convention de mise en œuvre de la phase 2 du PAPEV officiellement signée.](#)
6. **Vivafrik.com** (Sénégal - panafricain). 14 juillet 2023. 15 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal : La convention visant la mise en œuvre de la Phase 2 du PAPEV officiellement signée](#)
7. **Leral FM** (Sénégal). 14 juillet 2023. **Neutre**. JP WOLOF de 20h et JP FR de 21h.
8. **Leral TV** (Sénégal/Afrique via satellite). 14 juillet 2023. **Neutre**. JT WOLOF de 20h et JT FR de 21h.
9. **Leral.net** (Sénégal). 14 juillet 2023. 650 K visites/mois. **Neutre**. [Défense des droits de l'enfance : La coopération italienne lance une initiative régionale.](#)
10. **Leral.net – Chaîne YouTube** (Sénégal). 15 juillet 2023. 498 K abonnés. **Neutre**. [Défense des droits de l'enfance : La coopération italienne lance une initiative régionale.](#)
11. **Sud FM** (Sénégal). 14 juillet 2023. **Neutre**. JP WOLOF de 21h et JP FR de 22h.
12. **Sud FM** (Sénégal). 15 juillet 2023. **Neutre**. JT FR de 7h et JP WOLOF de 8h.
13. **Libération** (Sénégal). 15 juillet 2023. 4 K ex./jour. **Positif**. Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits – La mise en œuvre de la phase II lancée à Dakar.
14. **LActuacho.com** (Sénégal). 16 juillet 2023. 15 K visites/mois. **Neutre**. [Pour promouvoir et protéger les droits des enfants en Afrique de l'ouest : L'Italie et le HCDH signent une convention pour la mise en œuvre de la phase 2 du PAPEV](#)
15. **Business221.com** (Sénégal). 16 juillet 2023. 10 K visites/mois. **Neutre**. [Pour promouvoir et protéger les droits des enfants en Afrique de l'ouest : L'Italie et le HCDH signent une convention pour la mise en œuvre de la phase 2 du PAPEV](#)
16. **Enquête** (Sénégal). 17 juillet 2023. 8 K ex./jour. **Positif**. Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits – Une enveloppe de 4 millions d'euros pour la 2^e phase de 3 ans.
17. **Le Quotidien** (Sénégal). 17 juillet 2023. 25 K ex./jour. **Positif**. Pour lutter contre la traite et la violence envers les enfants – L'Italie et le HCR signent un accord de plus de 2 milliards FCFA.
18. **Le Quotidien** (Sénégal). 17 juillet 2023. 25 K ex./jour. **Positif**. Mobilité des enfants - Un phénomène du à la porosité des frontières.
19. **Le Soleil** (Sénégal – Quotidien gouvernemental). 17 juillet 2023. 30 K ex./jour. **Positif**. Protection des enfants victimes de violations des droits – L'Agence italienne et les Nations unies mettent plus de 2 milliards de FCFA sur la table.
20. **Le Quotidien.sn** (Sénégal). 17 juillet 2023. 350 K visites/mois. **Positif**. [Coopération – Pour lutter contre la traite et la violence envers les enfants : L'Italie et le Hcr signent un accord de plus de 2 milliards F Cfa](#)

-
21. **Enquêteplus.com** (Sénégal). 17 juillet 2023. 100 K visites/mois. **Positif**. [Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits – Une enveloppe de 4 millions d'euros pour la 2^e phase de 3 ans.](#)
 22. **Medi1 TV** (Maroc/Afrique via satellite). 18 juillet 2023. JT de midi. 3'00''. **Neutre**. Protection des enfants victimes de violations.
 23. **Medi1news.com** (Maroc/panafricain). 18 juillet 2023. 320 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal: Protection des enfants victimes de violations](#) (vidéo : 2'33'').
 24. **Medi1TV.com** (Maroc/panafricain). 18 juillet 2023. 60 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal: Protection des enfants victimes de violations](#) (vidéo : 3'00'').

Couverture presse

1. **Libération** (Sénégal). 15 juillet 2023. 4 K ex./jour. **Positif**. Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits – La mise en œuvre de la phase II lancée à Dakar.

PROJET D'APPUI À LA PROTECTION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLATION DE LEURS DROITS

La mise en œuvre de la phase II lancée à Dakar

Le gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Hcdh) en Afrique de l'Ouest ont procédé hier à la signature de l'accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits (Papev).

La convention a été signée par Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et par Giovanni Umberto De Vito, ambassadeur d'Italie à Dakar, en la présence de Robert Kotchani, représentant régional du Hcdh en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de coopération au développement.

L'ambassadeur d'Italie a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les Gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants. L'Ambassadeur De Vito a aussi souligné l'appréciation pour la qualité de la coopération technique et le renforcement des capacités offert par le Haut-Commissariat à tous les acteurs engagés sur le terrain et la volonté de ses autorités de poursuivre la collaboration satisfaisante avec le Hcdh suite à



l'exécution de la phase I de ce projet.

En effet, la mise en œuvre Papev entre janvier 2018 et décembre 2022 dans six pays de la région (le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger) a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences.

Intervenant sur la portée du Papev, le directeur de l'Aics de Dakar a souligné le relèvement

du niveau d'engagement politique des décideurs et de l'intérêt accordé à la résolution du problème des enfants en situation de vulnérabilité à travers l'appel à l'Action de Banjul, à la suite de la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la protection des enfants de l'espace Cedeao. Il a noté des progrès remarquables dans ce sens à savoir : « Grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été effec-

tuées. Il s'agit notamment de l'Adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que la révision et l'adoption du code de l'enfant de la République de Guinée ». Mais aussi de « l'adoption de lignes directrices pour le placement alternatif des enfants dans les familles d'accueils en Guinée ainsi que l'adoption des normes et standards minimaux pour les institutions de prise en charge des enfants en Gambie. »

Selon le représentant régional du Hcdh, Robert Kotchani, durant la phase I, le Hcdh a pu, avec la Coopération italienne, bâtir une approche régionale de protection des enfants. Ainsi, « depuis son lancement en juillet 2019, au total, plus de 3 500 enfants ont directement bénéficié des prestations offertes par le projet, 48 structures de prise en charge implantées dans les pays bénéficiaires (22 pour le Mali, 10 pour la Guinée, 14 pour la Sénégal, un en Gambie) ont bénéficié de divers matériaux afin d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants : literie (matelas, lits, draps, couverture) et produits d'entretiens. En plus, près de 775 acteurs de la chaîne judiciaire (juges de tribunal pour enfants, procureurs, magistrats, policiers, gendarmes, gardes pénitenciers, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés) ont été formés à l'accompagnement juridique et psychosocial des enfants victimes de violation de leurs droits », a ajouté M. Kotchani.

Selon les derniers relevés effectués par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être

de l'enfant, entre 2015 et 2018, plus de 600 000 enfants en Afrique de l'Ouest ont été victimes de la traite transfrontalière. Des données empiriques montrent que ce nombre a augmenté pour diverses raisons, notamment le contexte en matière de sécurité dans ces pays, les conditions de vie précaires des enfants et la pandémie de Covid-19 qui exacerbe des conditions socioéconomiques déjà difficiles. Pour parachever les progrès réalisés et concourir à atteindre les ODD 4, 5 et 16 conformément à l'Agenda 2030, le Papev a ainsi été confirmé pour trois ans (2023-2026) et pour un nouveau montant de 4 000 000 d'euros. Ainsi, deux objectifs spécifiques seront poursuivis dans cette phase : améliorer la gouvernance nationale et régionale des systèmes de protection des enfants et promouvoir la coopération transnationale dans la promotion des droits des enfants dans l'espace de la Cedeao ; mais aussi améliorer la prise en charge des besoins des enfants dans l'espace de la Cedeao en assurant aux enfants, filles et garçons victimes de violation de leurs droits, l'accès aux services de prévention et de protection et la promotion de la qualité des interventions, y compris dans les situations d'urgence et de changement climatique. La cérémonie a été marquée par la présence des représentants des pays bénéficiaires à savoir le Sénégal, la Gambie, la République de Guinée, la Guinée Bissau et le Mali.

Ndèye Rama Cissé

2. **Enquête** (Sénégal). 17 juillet 2023. 8 K ex./jour. **Positif**. Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits – Une enveloppe de 4 millions d'euros pour la 2^e phase de 3 ans.

PROJET D'APPUI À LA PROTECTION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLATION DE LEURS DROITS

Une enveloppe de 4 millions d'euros pour la 2^e phase de 3 ans

Dans le cadre de la phase II du PAPEV, un montant de 4 millions d'euros a été dégagé. L'enveloppe va permettre une meilleure protection des enfants victimes de violation de leurs droits. D'autant qu'entre 2015 et 2018, plus de 600 000 enfants en Afrique de l'Ouest ont été victimes de la traite transfrontalière.

CH. THIAM

Le Gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé hier à la signature d'un accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV). La convention a été signée par Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en la présence de Robert Kotchani, Représentant Régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, Directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de Coopération au Développement.

Ce Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV II) est ainsi confirmé pour trois ans (2023-

2026). Il est doté d'une enveloppe de 4 000 000 d'euros. Deux objectifs spécifiques seront poursuivis dans cette phase : améliorer la gouvernance nationale et régionale des systèmes de protection des enfants et promouvoir la coopération transnationale dans la promotion des droits des enfants dans l'espace de la CEDEAO et améliorer la prise en charge des besoins des enfants dans l'espace de la CEDEAO en assurant aux enfants, filles et garçons victimes de violation de leurs droits, l'accès aux services de prévention et de protection et la promotion de la qualité des interventions, y compris dans les situations d'urgence et de changement climatique.

L'Ambassadeur d'Italie, renseigne un communiqué parvenu à notre rédaction, a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les Gouvernements des

pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants.

En effet, souligne-t-il, la mise en œuvre du PAPEV, entre janvier 2018 et décembre 2022 dans six pays de la région (le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger), a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences.

Intervenant sur la portée du PAPEV, le Directeur l'Agence italienne de Coopération au Développement a insisté sur le relèvement du niveau d'engagement politique des décideurs et de l'intérêt accordé à la résolution du problème des enfants en situation de vulnérabilité à travers l'appel à l'Action de Banjul, à la suite de la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la

protection des enfants de l'espace CEDEAO.

Il a noté des progrès remarquables dans ce sens. "Grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été effectuées. Il s'agit notamment de l'Adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que la révision et l'adoption du code de l'enfant de la République de Guinée mais aussi de l'adoption de lignes directrices pour le placement alternatif des enfants dans les familles d'accueils en Guinée ainsi que l'adoption des normes et standards minimaux pour les institutions de prise en charge des enfants en Gambie".

Plus de 600 000 enfants victimes de la traite transfrontalière

Selon le Représentant régional du HCDH, Robert Kotchani, durant la phase I, le HCDH a pu, selon la même source, avec la Coopération

Italienne, bâtir une approche régionale de protection des enfants. "Ainsi, depuis son lancement en juillet 2019, au total, plus de 3 500 enfants ont directement bénéficié des prestations offertes par le projet, 48 structures de prise en charge implantées dans les pays bénéficiaires (22 pour le Mali, 10 pour la Guinée, 14 pour le Sénégal, un en Gambie) ont bénéficié de divers matériaux afin d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants : literie (matelas, lits, draps, couverture) et produits d'entretien. En plus, près de 775 acteurs de la chaîne judiciaire (juges de tribunal pour enfants, procureurs, magistrats, policiers, gendarmes, gardes pénitenciers, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés) ont été formés à l'accompagnement juridique et psychosocial des enfants victimes de violation de leurs droits", a révélé M. Kotchani.

Selon les derniers relevés effectués par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, entre 2015 et 2018, plus de 600 000 enfants en Afrique de l'Ouest ont été victimes de la traite transfrontalière. Des données empiriques montrent que ce nombre a augmenté pour diverses raisons, notamment le contexte en matière de sécurité dans ces pays, les conditions de vie précaires des enfants et la pandémie de COVID-19 qui exacerbe des conditions socioéconomiques déjà difficiles. ■

3. **Le Quotidien** (Sénégal). 17 juillet 2023. 25 K ex./jour. **Positif**. Pour lutter contre la traite et la violence envers les enfants – L'Italie et le HCR signent un accord de plus de 2 milliards FCFA.

COOPÉRATION Pour lutter contre la traite et la violence envers les enfants L'Italie et le Hcr signent un accord de plus de 2 milliards F Cfa

Dans le cadre du Projet d'appui à la protection des enfants victimes de la violation de leurs droits, qui couvre le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Mali, l'Italie et le Hcr ont signé un accord de plus de 2 milliards F Cfa.

Par Justin GOMIS

Le gouvernement italien a signé, ce vendredi, une convention avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains. Cet accord d'une valeur de 4 millions d'euros (2 milliards F Cfa), concerne la deuxième phase du Papev, (Projet d'appui à la protection des enfants victimes de la violation de leurs droits) qui fait suite à la première phase qui s'est déroulée de 2018 à 2022. Il va couvrir cinq pays, à savoir le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Mali. «*Il y a beaucoup de mobilité des enfants dans la région. Ils sont souvent victimes de la traite ou des réseaux qui les exploitent. Au-delà de la collaboration et du dialogue avec les autorités étatiques, le grand avantage de ce projet est d'impliquer de façon inclusive tous les acteurs qui peuvent jouer un rôle, aider à bien protéger les enfants et mieux respecter leurs droits*», a dit Giovanni De Vito, ambas-

sadeur d'Italie au Sénégal, qui n'a pas manqué de souligner la place que son pays attribue à la protection des droits humains, surtout aux personnes les plus vulnérables comme les enfants.

Pour Robert Koutchani, commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme au bureau de l'Afrique de l'Ouest, «*la mise en œuvre du Papev dans sa deuxième phase est une belle opportunité pour poursuivre les efforts déployés au cours des dernières années à la promotion des droits humains, particulièrement des droits des enfants*». Car, selon lui, «*les enfants, du fait de leur vulnérabilité, sont plus exposés aux chocs et mutations sociaux dans cette région-ouest-africaine en matière d'atteinte aux droits de l'Homme*». Mais, même si des efforts sont réalisés à l'échelle des pays pour apporter des réponses, «*les défis persistent devant l'insuffisance des initiatives nationales et stratégies régionales*», a-t-il souligné. Et c'est là que «*l'action du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Agence italienne pour la coopération au développement trouve toute sa pertinence dans cette volonté de renforcer la réponse nationale et la stratégie régionale face à la problématique complexe que constitue la prise en compte des droits de l'enfant dans nos pays, dans notre sous-région*»,

a-t-il ajouté.

D'après Pr Fatou Sow Sarr, «*la question de la jeunesse et de l'enfance est une question-clé pour nous*», en ce sens que «*nous sommes la région la plus jeune aujourd'hui au monde, avec un taux démographique extrêmement élevé avec tous ces corollaires dans un espace sous-régional confronté à des crises multifformes*». A en croire la commissaire au développement humain et social de la Cedeao, «*ce sont les jeunes enfants qui sont les premières victimes de cette situation*». Selon elle, l'appui que l'Italie apporte à cette question à travers ces cinq pays, sous la gestion du Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains pour s'occuper des questions de protection des enfants victimes de violences, est très précieux. D'après Julien Ngane Ndour, directeur des Droits humains au ministère de la Justice, le Sénégal s'est engagé dans une volonté politique affirmée de garantir à tous les enfants un environnement juridique et institutionnel favorable à la promotion de leurs droits et de leur bien-être. C'est dans ce sens qu'il a ratifié tous les instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment la Convention collective aux droits de l'enfant et la Charte africaine du droit et du bien-être de l'enfant. «*Dans le Plan Sénégal émergent, à son axe 3 intitulé Gouvernance institutionnelle Paix et*

4. **Le Quotidien** (Sénégal). 17 juillet 2023. 25 K ex./jour. **Positif**. Mobilité des enfants - Un phénomène dû à la porosité des frontières.

Mobilité des enfants

Un phénomène dû à la porosité des frontières

Par Justin GOMIS

Malgré les efforts consentis pour sortir les enfants de la rue, le Sénégal n'arrive toujours pas à juguler ce phénomène. «A chaque fois que le Sénégal fait un effort pour les sortir de la rue, ils reviennent», a reconnu hier Pr Adama Ndiaye, qui prenait part à la signature de la convention entre le gouvernement italien et le Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains. Selon le directeur adjoint des Droits humains au ministère de la Justice, cette situation s'explique par la porosité des frontières. Mais, les autorités disent avoir tout tenté pour stopper le phénomène. «Le Sénégal a fait des efforts dans le retrait des enfants de la rue, à travers beaucoup de programmes consistant à récupérer les enfants de la rue comme «Aar Xaalé yi» et «Zéro enfants dans la rue», a-t-il informé. Il rappelle que le Sénégal a renvoyé des enfants nigériens, il y a

quelques mois. Mais, d'autres les ont remplacés dans la rue. D'ailleurs, pour trouver une solution plus efficace, les pays de la sous-région, à savoir le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry, se sont réunis l'année dernière à Banjul, où ils ont adopté une déclaration. D'après le procureur Adama Ndiaye, «ce phénomène de mobilité des enfants ne peut pas être combattu par un seul Etat. Il faut une synergie des actions entre les différents Etats pour pouvoir combattre ce phénomène. C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, les ministres de la Femme, de l'enfant, de la famille et de la Justice de ces Etats se sont réunis à Banjul pour adopter une déclaration», a-t-il dit. A en croire le directeur adjoint des Droits humains au ministère de la Justice, «si tous les Etats respectent les dispositions de cette déclaration, d'ici deux à trois ans, on pourra réussir à sortir les enfants de la rue». Il fonde son optimisme sur les actions menées dans

ce sens par les pays de la sous-région. «Il y a un plan d'actions avec l'installation de centres d'accueil au niveau des frontières terrestres, maritimes. Il y a également le fait de redoubler d'efforts par rapport à la sécurité. Quand vous allez par exemple au niveau de la frontière sénégal-gambienne, on constate que les gardes frontaliers ne sont pas formés dans ces domaines. Des fois, on voit des cars remplis de trente ou quarante enfants. On va former ces agents des frontières pour qu'ils puissent avoir des réflexes quand ils voient des voitures de ce genre, qu'ils puissent les arrêter et interpellier les autorités», promet-t-il. Selon lui, il y a une nécessité d'avoir des centres d'accueil au niveau des frontières qui permettront de recevoir ces enfants après leur interpellation, en attendant de les ramener chez eux. La mise en œuvre de cette déclaration n'attend que la signature du ministre pour être opérationnelle, ajoute-t-il.

justin@lequotidien.sn

5. **Le Soleil** (Sénégal – Quotidien gouvernemental). 17 juillet 2023. 30 K ex./jour. **Positif**. Protection des enfants victimes de violations des droits – L'Agence italienne et les Nations unies mettent plus de 2 milliards de FCFA sur la table.

PROTECTION DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLATIONS DES DROITS L'Agence italienne et les Nations unies mettent plus de 2 milliards de FCfa sur la table

L'Agence italienne pour la coopération au développement (Aics) et le Bureau régional du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (Hcdh) en Afrique de l'Ouest ont signé, le vendredi 14 juillet 2023, une convention de financement d'un montant de 4 millions d'euros, soit environ 2,6 milliards de FCfa pour la protection des enfants.

Les enfants victimes de violations des droits de toutes sortes dans l'espace ouest-africain peuvent compter sur l'Agence italienne pour la coopération au développement (Aics) et le Bureau régional du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (Hcdh) en Afrique de l'Ouest pour leur protection. Les deux structures vont accompagner le Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violations de leurs droits (Papev II). La signature de la convention a eu lieu, le vendredi 14 juillet 2023, à la résidence de l'ambassadeur de l'Italie au Sénégal. D'un coût global de 4 millions d'euros, soit 2,6 milliards de FCfa, ce projet va s'étendre sur 36 mois (2023-2026).

L'objectif est d'accompagner le Sénégal, le Mali, la Gambie, la République de Guinée, la Guinée-Bissau et le Niger dans la réalisation des Objectifs de développement durable (Odd) en soutenant la création de systèmes nationaux de protection des enfants performants conformément aux recommandations des mécanismes régionaux et internationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant.

Le Directeur de l'Agence italienne pour la coopération au développement (Aics), Marco Falcone, a indiqué que cette initiative régionale est exécutée en partenariat avec le commissaire des Nations-unies aux droits de l'homme. Il a souligné que le Papev II est un projet phare dans la coopération italienne.

«Cela fait plusieurs années que nous travaillons ensemble et il y aura une approche pluridisciplinaire, multisectorielle, politique, juridique, normative, éducative et influant plusieurs acteurs des droits de l'enfant», a-t-il laissé entendre. Le Papev II a permis un renforcement des services intégrés d'assistance psychosociale, de la chaîne judiciaire et des centres d'accueil contre la traite des enfants. «Nous avons des défis à relever, mais la deuxième phase sera réalisée», a-t-il déclaré.

Robert Kotchani, représentant régional du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, a rappelé que le Papev II vise à protéger les droits des enfants.

L'ambassadeur de l'Italie au Sénégal, Giovanni Umberto De Vito, s'est félicité de ce projet qui va protéger les droits des enfants surtout ceux victimes de discrimination et de violence.

Serigne Mansour Sy CISSE

Couverture Web

1. **Equonet.net** (Sénégal). 11 juillet 2023. 10 K visites/mois. **Neutre.** [Sénégal : le Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits \(PAPEV\) renouvelé pour 3 ans](#)

Pour parachever les progrès réalisés du Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits (PAPEV) dans la période janvier 2018-décembre 2022, une deuxième phase dudit projet vient d'être confirmée sur une durée de trois ans (2023-2026), selon un communiqué de presse transmis à equonet.

Le texte précise que l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) et le Bureau régional du Haut-commissariat des nations unies aux droits de l'homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest signeront un accord de financement pour la mise en œuvre de ce programme qui concernera le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau, le vendredi 14 juillet 2023.

L'événement se déroulera, notamment, en présence de l'Ambassadeur d'Italie à Dakar et des représentants de l'AICS, et du Bureau régional du HCDH en Afrique de l'Ouest.

Le communiqué rappelle qu'AICS et HCDH collaborent depuis plusieurs années pour la promotion des droits des enfants et la protection contre toute forme d'abus et d'exploitation. Et que plusieurs initiatives ont été mises en œuvre à la fois au niveau national et régional.

2. **APA News.com** (agence de presse panafricaine). Vidéo. 14 juillet 2023. 60 K visites/mois. **Neutre.** [Sénégal : Protection des enfants en Afrique de l'Ouest.](#)

Sénégal : Protection des enfants en Afrique de l'Ouest

TV  By APANEWS — 14 juillet 2023



3. **APA News – Chaîne YouTube** (agence de presse panafricaine). 14 juillet 2023. 28,6 K abonnés. **Neutre.** [Sénégal : Protection des enfants en Afrique de l'Ouest.](#)



Sénégal : Protection des enfants en Afrique de l'Ouest



4. **Pulse.sn** (Sénégal). 14 juillet 2023. 500 K visites/mois. **Neutre.** [Afrique de l'Ouest : 600 000 enfants victimes de la traite transfrontalière](#)

Le Gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) signent la convention pour la mise en œuvre de la Phase 2 du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV)

Le Gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé à la signature de l'accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV), ce vendredi 14 juillet. Selon une note parvenue à Pulse, la convention a été signée par M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et par SEM Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en la présence de Robert Kotchani, Représentant Régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, Directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de Coopération au Développement.

Dans son discours, l'Ambassadeur d'Italie a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les Gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants.

Le diplomate a aussi souligné l'appréciation pour la qualité de la coopération technique et le renforcement des capacités offert par le Haut-Commissariat à tous les acteurs engagés sur le terrain et la volonté de ses autorités de poursuivre la collaboration satisfaisante avec le HCDH suite à l'exécution de la phase I de ce projet.

En effet, la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV) entre janvier 2018 et décembre 2022 dans six pays de la région (le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger) a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences, précise la note dont nous détenons copie.

5. **News.dayfr.com** (panafricain). 14 juillet 2023. 45 K visites/mois. **Neutre.** [La convention de mise en œuvre de la phase 2 du PAPEV officiellement signée.](#)

Le gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé, ce vendredi 14 juillet 2023, à la signature de l'accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violations de leurs droits (PAPEV II). La convention a été signée par Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève et par Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en présence de Robert Kotchani, Représentant régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et Marco Falcone, directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de coopération au développement, mais aussi et surtout des représentants des pays bénéficiaires du projet, notamment le Sénégal, la Gambie, la République de Guinée, la Guinée Bissau et le Mali. Cette cérémonie initiée par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS).

Cette deuxième phase concerne le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau. Rappelons que la première phase du PAPEV, qui couvre la période de janvier 2018 à décembre 2022, implique six pays de la région, à savoir le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger. Ce dernier pays n'est pas concerné par la seconde phase du projet pour la simple et bonne raison que Niamey abrite une agence de l'AICS. Il est à noter que cette première phase du PAPEV a été une étape décisive dans le déploiement des réponses de prévention des violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences.

S'exprimant lors de la cérémonie, l'ambassadeur d'Italie a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie accorde à la protection des droits de l'homme, en particulier des personnes les plus vulnérables, et au dialogue constructif entretenu avec les gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et actions multidisciplinaires les plus appropriées. Pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants. L'Ambassadeur De Vito a également souligné l'appréciation de la qualité de la coopération technique et du renforcement des capacités offerts par le Haut-Commissaire à tous les acteurs impliqués sur le terrain et la volonté de ses autorités de poursuivre la collaboration satisfaisante avec le HCDH suite à l'exécution de la phase I de ce projet. Pour sa part, le directeur de l'AICS à Dakar, qui s'est exprimé sur la portée du PAPEV, a souligné l'augmentation du niveau d'engagement politique des décideurs et l'intérêt porté à résoudre le problème des enfants en situation de vulnérabilité à travers le Banjul Appel à l'action, suite à la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la protection de l'enfance de la région CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Il a noté des avancées remarquables dans ce sens, à savoir : « Au niveau de droit, grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été réalisées. Il s'agit notamment de l'adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que de la révision et de l'adoption du code de l'enfant de la République de Guinée ». Mais aussi de "l'adoption de lignes directrices pour le placement alternatif des enfants dans des familles d'accueil en Guinée ainsi que l'adoption de normes et standards minimaux pour les institutions de garde d'enfants en Gambie".

Au cours de la phase I, le HCDH a pu, avec la Coopération italienne, construire une approche régionale de la protection des enfants, a relevé le Représentant régional du HCDH, Robert Kotchani. Ainsi, « depuis son lancement en juillet 2019, au total, plus de 3 500 enfants ont directement bénéficié des services offerts par le projet, 48 structures de prise en charge implantées dans les pays bénéficiaires (22 pour le Mali, 10 pour la Guinée, 14 pour le Sénégal, une en Gambie) ont bénéficié de divers matériels afin d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants : literie (matelas, lits, draps, couvertures) et produits d'entretien. Par ailleurs, près de 775 acteurs de la chaîne judiciaire (juges de la jeunesse, procureurs, magistrats, policiers, gendarmes, surveillants pénitentiaires, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés) ont été formés à l'accompagnement juridique et psychosocial des enfants victimes d'infractions de leurs droits », a ajouté M. Kotchani.

6. **Vivafrik.com** (Sénégal - panafricain). 14 juillet 2023. 15 K visites/mois. **Neutre.** [Sénégal : La convention visant la mise en œuvre de la Phase 2 du PAPEV officiellement signée](#)

Le gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé, ce vendredi 14 juillet 2023, à la signature de l'accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits (PAPEV II). La convention a été signée par Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et par Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en présence de Robert Kotchani, Représentant Régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, Directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de Coopération au Développement mais aussi et surtout des représentants des pays bénéficiaires du projet à notamment le Sénégal, la Gambie, la République de Guinée, la Guinée Bissau et le Mali. Cette cérémonie initiée

par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS). Cette seconde phase concerne le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau. Rappelons que la première phase du PAPEV, qui concerne la période allant de janvier 2018 à décembre 2022 implique six pays de la région à savoir le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger. Ce dernier pays n'est pas concerné par la seconde phase du projet pour la simple et bonne raison que Niamey abrite une agence de l'AICS. Notons que cette première phase du PAPEV a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences.

S'exprimant lors de cette cérémonie, l'Ambassadeur d'Italie a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants. L'Ambassadeur De Vito a aussi souligné l'appréciation pour la qualité de la coopération technique et le renforcement des capacités offert par le Haut-Commissariat à tous les acteurs engagés sur le terrain et la volonté de ses autorités de poursuivre la collaboration satisfaisante avec le HCDH suite à l'exécution de la phase I de ce projet.

Pour sa part, le directeur de l'AICS de Dakar qui intervenait sur la portée du PAPEV a souligné le relèvement du niveau d'engagement politique des décideurs et de l'intérêt accordé à la résolution du problème des enfants en situation de vulnérabilité à travers l'appel à l'Action de Banjul, à la suite de la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la protection des enfants de l'espace CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Il a noté des progrès remarquables dans ce sens à savoir : « Au niveau de jure, grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été effectuées. Il s'agit notamment de l'Adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que la révision et l'adoption du code de l'enfant de la République de Guinée ». Mais aussi de « l'adoption de lignes directrices pour le placement alternatif des enfants dans les familles d'accueils en Guinée ainsi que l'adoption des normes et standards minimaux pour les institutions de prise en charge des enfants en Gambie ».

7. **Leral.net** (Sénégal). 14 juillet 2023. 650 K visites/mois. **Neutre.** [Défense des droits de l'enfance : La coopération italienne lance une initiative régionale.](#)

12

Défense des droits de l'enfance: La coopération italienne lance une initiative régionale

Rédigé par leral.net le Vendredi 14 Juillet 2023 à 23:12 | 0 commentaire(s)

Selon Marco Falcone, membre du bureau de la coopération italienne, ladite coopération est en train de lancer une initiative régionale, qui a un budget de 5 millions d'euros, qui va se réaliser dans 5 pays. "Cette initiative a pour objectif de renforcer tous les aspects pour la défense des droits de l'enfance", a-t-il expliqué.



0 [Tweeter](#)

8. **Leral.net – Chaîne YouTube (Sénégal)**. 15 juillet 2023. 498 K abonnés. **Neutre.** [Défense des droits de l'enfance : La coopération italienne lance une initiative régionale.](#)



Défense des droits de l'enfance: La coopération italienne lance une initiative régionale



LERAL NET - LERAL TV
498 k abonnés

S'abonner



0



Partager



Télécharger



9. **LActuacho.com (Sénégal)**. 16 juillet 2023. 15 K visites/mois. **Neutre.** [Pour promouvoir et protéger les droits des enfants en Afrique de l'ouest : L'Italie et le HCDH signent une convention pour la mise en œuvre de la phase 2 du PAPEV](#)

Le Gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé à la signature de l'accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV), ce vendredi 14 juillet. D'après le communiqué parvenu à notre rédaction, la convention a été signée par M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et par SEM Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en la présence de Robert Kotchani, Représentant Régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, Directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de Coopération au Développement. Toujours d'après la source, l'Ambassadeur d'Italie a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les Gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants. L'Ambassadeur De Vito a aussi souligné l'appréciation pour la qualité de la coopération technique et le renforcement des capacités offert par le Haut-Commissariat à tous les acteurs engagés sur le terrain et la volonté de ses autorités de poursuivre la collaboration satisfaisante avec le HCDH suite à l'exécution de la phase I de ce projet.

« En effet, la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV) entre janvier 2018 et décembre 2022 dans six pays de la région (le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger) a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences », précise-t-on dans le document susmentionné. Intervenant sur la portée du PAPEV, le Directeur de l'AICS de Dakar a souligné le relèvement du niveau d'engagement politique des décideurs et de l'intérêt accordé à la résolution du problème des enfants en situation de vulnérabilité à travers l'appel à l'Action de Banjul, à la suite de la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la protection des enfants de l'espace CEDEAO. Il a noté des progrès remarquables dans ce sens à savoir : « Au niveau de jure, grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été effectuées. Il s'agit notamment de l'Adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que la révision et l'adoption du code de l'enfant

de la République de Guinée. Mais aussi de « l'adoption de lignes directrices pour le placement alternatif des enfants dans les familles d'accueils en Guinée ainsi que l'adoption des normes et standards minimaux pour les institutions de prise en charge des enfants en Gambie ».

10. **Business221.com** (Sénégal). 16 juillet 2023. 10 K visites/mois. **Neutre**. [Pour promouvoir et protéger les droits des enfants en Afrique de l'ouest : L'Italie et le HCDH signent une convention pour la mise en œuvre de la phase 2 du PAPEV](#)

Le Gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé à la signature de l'accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV), ce vendredi 14 juillet. D'après le communiqué parvenu à notre rédaction, la convention a été signée par M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et par SEM Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en la présence de Robert Kotchani, Représentant Régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, Directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de Coopération au Développement. Toujours d'après la source, l'Ambassadeur d'Italie a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les Gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants. L'Ambassadeur De Vito a aussi souligné l'appréciation pour la qualité de la coopération technique et le renforcement des capacités offert par le Haut-Commissariat à tous les acteurs engagés sur le terrain et la volonté de ses autorités de poursuivre la collaboration satisfaisante avec le HCDH suite à l'exécution de la phase I de ce projet.

« En effet, la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV) entre janvier 2018 et décembre 2022 dans six pays de la région (le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger) a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences », précise-t-on dans le document susmentionné. Intervenant sur la portée du PAPEV, le Directeur de l'AICS de Dakar a souligné le relèvement du niveau d'engagement politique des décideurs et de l'intérêt accordé à la résolution du problème des enfants en situation de vulnérabilité à travers l'appel à l'Action de Banjul, à la suite de la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la protection des enfants de l'espace CEDEAO. Il a noté des progrès remarquables dans ce sens à savoir : « Au niveau de jure, grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été effectuées. Il s'agit notamment de l'Adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que la révision et l'adoption du code de l'enfant.

14

11. **LeQuotidien.sn** (Sénégal). 17 juillet 2023. 350 K visites/mois. **Positif**. [Coopération – Pour lutter contre la traite et la violence envers les enfants : L'Italie et le Hcr signent un accord de plus de 2 milliards F Cfa](#)

Dans le cadre du Projet d'appui à la protection des enfants victimes de la violation de leurs droits, qui couvre le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Mali, l'Italie et le Hcr ont signé un accord de plus de 2 milliards F Cfa. Le gouvernement italien a signé, ce vendredi, une convention avec le Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains. Cet accord d'une valeur de 4 millions d'euros (2 milliards F Cfa), concerne la deuxième phase du Papev, (Projet d'appui à la protection des enfants victimes de la violation de leurs droits) qui fait suite à la première phase qui s'est déroulée de 2018 à 2022. Il va couvrir cinq pays, à savoir le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau et le Mali. « Il y a beaucoup de mobilité des enfants dans la région. Ils sont souvent victimes de la traite ou des réseaux qui les exploitent. Au-delà de la collaboration et du dialogue avec les autorités étatiques, le grand avantage de ce projet est d'impliquer de façon inclusive tous les acteurs qui peuvent jouer un rôle, aider à bien protéger les enfants et mieux respecter leurs droits», a dit Giovanni De Vito, ambassadeur d'Italie au Sénégal, qui n' a pas manqué de souligner la place que son pays attribue à la protection des droits humains, surtout aux personnes les plus vulnérables comme les enfants.

Pour Robert Koutchani, commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme au bureau de l'Afrique de l'Ouest, « la mise en œuvre du Papev dans sa deuxième phase est une belle opportunité pour poursuivre les efforts déployés au cours des dernières années à la promotion des droits humains, particulièrement des droits des

enfants». Car, selon lui, «les enfants, du fait de leur vulnérabilité, sont plus exposés aux chocs et mutations sociaux dans cette région ouest-africaine en matière d'atteinte aux droits de l'Homme». Mais, même si des efforts sont réalisés à l'échelle des pays pour apporter des réponses, «les défis persistent devant l'insuffisance des initiatives nationales et stratégies régionales», a-t-il souligné. Et c'est là que «l'action du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Agence italienne pour la coopération au développement trouve toute sa pertinence dans cette volonté de renforcer la réponse nationale et la stratégie régionale face à la problématique complexe que constitue la prise en compte des droits de l'enfant dans nos pays, dans notre sous-région», a-t-il ajouté.

D'après Pr Fatou Sow Sarr, «la question de la jeunesse et de l'enfance est une question-clé pour nous», en ce sens que «nous sommes la région la plus jeune aujourd'hui au monde, avec un taux démographique extrêmement élevé avec tous ces corollaires dans un espace sous-régional confronté à des crises multifformes». A en croire la commissaire au développement humain et social de la Cedeao, «ce sont les jeunes enfants qui sont les premières victimes de cette situation». Selon elle, l'appui que l'Italie apporte à cette question à travers ces cinq pays, sous la gestion du Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains pour s'occuper des questions de protection des enfants victimes de violences, est très précieux. D'après Julien Ngane Ndour, directeur des Droits humains au ministère de la Justice, le Sénégal s'est engagé dans une volonté politique affirmée de garantir à tous les enfants un environnement juridique et institutionnel favorable à la promotion de leurs droits et de leur bien-être. C'est dans ce sens qu'il a ratifié tous les instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment la Convention collective aux droits de l'enfant et la Charte africaine du droit et du bien-être de l'enfant. «Dans le Plan Sénégal émergent, à son axe 3 intitulé Gouvernance institutionnelle Paix et Sécurité, le président de la République, Macky Sall, a réaffirmé sa volonté de protéger les droits des enfants afin de garantir à tout un chacun le respect de ses droits», a rappelé Julien Ngane Ndour. Il pense que la signature de cette convention contribuera à inscrire cette coopération dans une nouvelle dynamique porteuse d'actions susceptibles de hisser plus haut les droits de l'enfant. Les acteurs ont promis de travailler en synergie dans ce sens pour une meilleure protection des enfants.

12. [Enquêteplus.com](#) (Sénégal). 17 juillet 2023. 100 K visites/mois. **Positif**. [Projet d'appui à la protection des enfants victimes de violation de leurs droits – Une enveloppe de 4 millions d'euros pour la 2^e phase de 3 ans.](#)

Dans le cadre de la phase II du PAPEV, un montant de 4 millions d'euros a été dégagé. L'enveloppe va permettre une meilleure protection des enfants victimes de violation de leurs droits. D'autant qu'entre 2015 et 2018, plus de 600 000 enfants en Afrique de l'Ouest ont été victimes de la traite transfrontalière.

Le Gouvernement italien et le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en Afrique de l'Ouest ont procédé hier à la signature d'un accord pour la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV). La convention a été signée par Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme à Genève et Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie à Dakar, en la présence de Robert Kotchani, Représentant Régional du HCDH en Afrique de l'Ouest, et de Marco Falcone, Directeur du bureau de Dakar de l'Agence italienne de Coopération au Développement. Ce Projet d'Appui à la Protection des Enfants victimes de Violation de leurs droits (PAPEV II) est ainsi confirmé pour trois ans (2023-2026). Il est doté d'une enveloppe de 4 000 000 d'euros. Deux objectifs spécifiques seront poursuivis dans cette phase : améliorer la gouvernance nationale et régionale des systèmes de protection des enfants et promouvoir la coopération transnationale dans la promotion des droits des enfants dans l'espace de la CEDEAO et améliorer la prise en charge des besoins des enfants dans l'espace de la CEDEAO en assurant aux enfants, filles et garçons victimes de violation de leurs droits, l'accès aux services de prévention et de protection et la promotion de la qualité des interventions, y compris dans les situations d'urgence et de changement climatique. L'Ambassadeur d'Italie, renseigne un communiqué parvenu à notre rédaction, a rappelé l'importance prioritaire que l'Italie attribue à la protection des droits humains, surtout des personnes les plus vulnérables et au dialogue constructif entretenu avec les Gouvernements des pays partenaires pour développer les politiques et les actions pluridisciplinaires les plus appropriées pour mieux promouvoir et protéger les droits des enfants. En effet, souligne-t-il, la mise en œuvre du PAPEV, entre janvier 2018 et décembre 2022 dans six pays de la région (le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Niger), a constitué une étape décisive dans le déploiement des réponses pour la prévention contre les violences et la prise en compte des besoins des enfants victimes de violences. Intervenant sur la portée du PAPEV, le Directeur l'Agence italienne de Coopération au Développement a insisté sur le relèvement du niveau d'engagement politique des décideurs et de l'intérêt accordé à la résolution du problème des enfants en situation

de vulnérabilité à travers l'appel à l'Action de Banjul, à la suite de la réunion de plaidoyer de haut niveau des ministres en charge de la protection des enfants de l'espace CEDEAO.

Il a noté des progrès remarquables dans ce sens. "Grâce à l'appropriation du projet par les gouvernements et leur engagement, des réformes législatives et institutionnelles ont été effectuées. Il s'agit notamment de l'Adoption du nouveau code de l'enfant en Guinée Bissau ainsi que la révision et l'adoption du code de l'enfant de la République de Guinée mais aussi de l'adoption de lignes directrices pour le placement alternatif des enfants dans les familles d'accueils en Guinée ainsi que l'adoption des normes et standards minimaux pour les institutions de prise en charge des enfants en Gambie".

Plus de 600 000 enfants victimes de la traite transfrontalière

Selon le Représentant régional du HCDH, Robert Kotchani, durant la phase I, le HCDH a pu, selon la même source, avec la Coopération Italienne, bâtir une approche régionale de protection des enfants. "Ainsi, depuis son lancement en juillet 2019, au total, plus de 3 500 enfants ont directement bénéficié des prestations offertes par le projet, 48 structures de prise en charge implantées dans les pays bénéficiaires (22 pour le Mali, 10 pour la Guinée, 14 pour le Sénégal, un en Gambie) ont bénéficié de divers matériaux afin d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants : literie (matelas, lits, draps, couverture) et produits d'entretiens. En plus, près de 775 acteurs de la chaîne judiciaire (juges de tribunal pour enfants, procureurs, magistrats, policiers, gendarmes, gardes pénitenciers, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés) ont été formés à l'accompagnement juridique et psychosocial des enfants victimes de violation de leurs droits", a révélé M. Kotchani.

Selon les derniers relevés effectués par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, entre 2015 et 2018, plus de 600 000 enfants en Afrique de l'Ouest ont été victimes de la traite transfrontalière. Des données empiriques montrent que ce nombre a augmenté pour diverses raisons, notamment le contexte en matière de sécurité dans ces pays, les conditions de vie précaires des enfants et la pandémie de COVID-19 qui exacerbe des conditions socioéconomiques déjà difficiles.

13. **Medi1news.com** (Maroc/panafricain). 18 juillet 2023. 320 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal : Protection des enfants victimes de violations](#) (vidéo : 2'33").

16

14. **Medi1TV.com** (Maroc/panafricain). 18 juillet 2023. 60 K visites/mois. **Neutre**. [Sénégal : Protection des enfants victimes de violations](#) (vidéo : 3'00").

Couverture TV

1. **Leral TV** (Sénégal). 14 juillet 2023. **Neutre**. JT WOLOF de 20h et JT FR de 21h.
2. **Medi1 TV** (Maroc/Afrique via satellite). 18 juillet 2023. JT de midi. 3'00". **Neutre**.
Protection des enfants victimes de violations

Couverture Radio

1. **Leral FM** (Sénégal). 14 juillet 2023. **Neutre**. JP WOLOF de 20h et JP FR de 21h.
2. **Sud FM** (Sénégal). 14 juillet 2023. **Neutre**. JP WOLOF de 21h et JP FR de 22h.
3. **Sud FM** (Sénégal). 15 juillet 2023. **Neutre**. JP FR de 7h et JP WOLOF de 8h.